

Commission Paritaire Locale Unique du 18 juin 2020

N°3 - 2020

Mutations : Une collègue obtient sa réintégration sur un poste de son choix.

Un collègue est en partage de voix. La direction nous annonce sans vergogne son intention de titulariser un CDD sur ce poste.

La direction refuse la demande de mutation d'une collègue (mouvement local).

Les candidatures de 2 collègues de niveau III sont irrecevables.

Pour ces collègues, nous demandons des solutions dès le prochain mouvement.

Prime QPV : à quelques jours du déménagement des agences de Ville la Grand/ Annemasse, la direction ne peut toujours pas nous dire si sur le nouveau site, les collègues conserveront bien leur prime. Le SNU pose la question dans les instances depuis le mois de février !

Agents publics et Télétravail : Les agents publics peuvent continuer à effectuer des demandes de télétravail. En effet les agents publics ne dépendent pas de l'accord QVT en matière de télétravail mais d'un décret repris dans l'instruction du 22 mai 2017, qui elle reste en vigueur. Pour rappel, les agents publics peuvent demander le télétravail à tout moment dans l'année. Un agent public à temps plein peut bénéficier jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine.



Si votre demande est refusée, contactez le SNU.



Les télétravailleurs exceptionnels sous statut 2003 (c'est-à-dire les agents ne bénéficiant pas déjà du télétravail avant la crise sanitaire) sont concernés par la prime : 10 euros si au moins 4 jours de télétravail dans le mois. Ces primes devraient être effectives sur la paye de juin.

Pas de nouvelles de la nouvelle classification : c'est l'Arlésienne et elle est toujours confinée ! Toutefois pour le SNU, ce projet de nouvelle classification n'améliore pas la situation de la grande majorité des collègues et nous avons émis un avis défavorable envers ce projet.

En conséquence, le rattachement au référentiel métier reste provisoire et n'est pas opposable. L'entretien de positionnement n'est pas à l'ordre du jour. Les agents publics, qui souhaitent réaliser leur EPA, ont jusqu'au 31 octobre pour ce faire.



Prime Covid fonction publique : Même si Mme Pénicaut a annoncé y être favorable dans son ministère et même si M. Cribier a annoncé que, le cas échéant, les mêmes critères pour les privés et les publics seraient retenus. Il y a 3 niveaux de primes (330, 660 et 1000 euros) dans le décret mais pas les critères qui sont à définir. Le SNU est bien évidemment favorable à une reconnaissance financière des efforts de l'ensemble des collègues.

Problème de santé : n'attendons pas que la situation devienne critique.

Un licenciement pour inaptitude était également à l'ODJ et nous avons profité de cette commission pour demander la prise en compte par la direction de situations sociales détériorées pour des collègues en arrêt. Nous demandons une information systématique par la DRAPS aux collègues en arrêt des incidences en matière de rémunération et de protection sociale ainsi que sur la possibilité d'octroi d'un congé longue ou grave maladie dans certains cas.

Dans l'attente, ne restez pas seuls,

Vous connaissez des collègues en arrêt, dites-leur de contacter le SNU.